

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-HUIT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 12 avril 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX.

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HERCOUET, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Jean-Luc PECHEUX (*suppléant de Christophe ROBIN, absent*), Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Renaud LE BERRE

Délibération n°2023-048

Membres en exercice : 69 Présents : 59 Absents : 10 Pouvoirs : 5

CULTURE
CONVENTION CLASSE A HORAIRES AMENAGES THEATRE (CHAT)
AU COLLEGE SIMONE VEIL (LAMBALLE-ARMOR)

Le projet de partenariat entre le conservatoire de Lamballe Terre & Mer, la Ville de Lamballe-Armor et le Collège Simone Veil répond aux objectifs nationaux et académiques d'un parcours d'éducation

artistique et culturelle tel que le définit la loi pour la refondation de l'école de 2013, mais également au Projet Académique Horizon 2025 du 100% EAC ainsi qu'aux enjeux locaux d'offre d'une pratique artistique accessible au plus grand nombre d'élèves.

Lamballe Terre & Mer, à travers son conservatoire classé par l'Etat *Conservatoire à Rayonnement Intercommunal* (CRI) et son service Education Artistique et Culturelle, mène une réflexion sur la pratique artistique pour les collégiens sur le temps scolaire.

Quai des rêves, scène de Territoire pour le Théâtre de la Ville de Lamballe-Armor, mène une programmation à destination des collégiens sur le temps scolaire et tout public.

Le collège Simone Veil, implanté à Lamballe-Armor, accueille une population scolaire caractérisée par une forte mixité sociale. Sa volonté est de développer ce parcours culturel et artistique théâtral, en créant une CHA Théâtre, signal fort de reconnaissance et de pérennité de l'offre artistique au collège. Le recrutement diversifié des élèves permettra l'accès à la culture de collégiens qui en sont éloignés et favorisera la remotivation scolaire par l'engagement de l'élève dans une pratique artistique choisie.

Ce dispositif CHAT présente un fort ancrage dans le territoire : il implique une concertation de qualité entre les différents partenaires, engagés dans la co-construction du projet.

A ce titre, la volonté de conduire une politique concertée de développement culturel répondant, entre autres, à des objectifs de démocratisation, a été actée. Une Classe à Horaires Aménagés Théâtre est ouverte à compter de septembre 2023. Elle développera des dispositifs de pratique artistique, d'école du spectateur et de création.

Vu :

- L'arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaire aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges,
- La circulaire n°2007-020 du 18 janvier 2007 fixant les conditions d'ouverture et le fonctionnement des classes à horaires aménagés,
- L'arrêté du 4 juin 2010 relatif au programme d'enseignement de danse pour les classes à horaires aménagés danse
- La délibération n°2023-041 du Conseil municipal de Lamballe-Armor,
- L'avis du Recteur d'Académie du 14 février 2023,

Considérant le projet de convention, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés Théâtre au sein du collège Simone Veil en partenariat avec la Ville de Lamballe-Armor,
- ACCEPTE les modalités du partenariat entre la Ville, Lamballe Terre & Mer et le collège Simone Veil,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de création de la Classe à Horaires Aménagés Théâtre avec la Ville de Lamballe-Armor et le collège Simone Veil et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 25 AVR. 2023
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

